

Paris, le 02 OCT, 2013

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Messieurs les ministres,

La dépense publique a atteint en 2012 un niveau sans précédent : 56% de la richesse nationale. Cette situation dégrade nos comptes publics et freine notre compétitivité sans garantir pour autant la préservation durable du modèle français de services publics auquel nos concitoyens sont légitimement attachés.

Ce défi commande une modernisation sans précédent de l'action publique, capable de conjuguer l'efficacité et la justice dans un souci de meilleur service pour tous et de coûts mieux maîtrisés. La France s'y est engagée résolument.

La réussite de cette démarche requiert un engagement conjoint de l'ensemble des partenaires de l'action publique qui œuvrent au service de nos concitoyens : l'Etat et les organismes qui en dépendent, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Sans une vision globale sur les différents segments de la dépense publique comme en l'absence d'une démarche commune résolue, c'est une logique d'économies aveugle qui prévaudrait, imposant des réductions indifférenciées qui désorganiseraient l'action publique là où elle est nécessaire sans la rationaliser là où les sources d'économie existent.

Des règles clarifiées et partagées entre l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les collectivités locales sur le pilotage de la dépense publique sont indispensables pour soutenir le rôle des élus dans le développement des territoires et le déploiement des politiques sociales garantes du « vivre-ensemble », dans le respect de notre trajectoire budgétaire.

A cette fin, je souhaite que vous puissiez me faire des propositions pour bâtir avec les collectivités un pacte de gouvernance financier durable, qui s'inscrit dans la nouvelle étape de décentralisation et dans le prolongement du pacte de confiance et de responsabilité établi le 16 juillet 2013.

J'attacherais du prix à ce que vos propositions éclairent les aspects suivants :

- les réformes de nature à clarifier et à simplifier la responsabilité des collectivités territoriales, dans la définition et la conduite des politiques publiques partagées comme dans le pilotage des recettes et des dépenses nécessaires à leur mise en œuvre ;
- les moyens permettant une meilleure articulation des actions au niveau local, notamment en améliorant l'application de la LOLF pour redonner sens à ses principes dans le cadre d'une déconcentration accrue ;
- les incitations susceptibles d'encourager les collectivités à s'organiser entre elles pour rationaliser leur action, supprimer des dysfonctionnements onéreux en coûts de gestion et dégager des marges de manœuvre sans réduire le niveau de service public offert ;

- les voies et moyens pour mieux maîtriser les dépenses locales, dans le respect de l'autonomie des collectivités, que ces dépenses soient librement mises en œuvre ou résultent de décisions de l'Etat et de la protection sociale : pour ce faire, vous pourrez analyser quelques politiques publiques que vous déterminerez au regard des enjeux qu'elles portent et proposer des pistes d'optimisation de la dépense publique. Il apparaît indispensable que ces analyses thématiques ne soient pas redondantes avec les évaluations conduites dans le cadre de la modernisation de l'action publique ; ces analyses pourront en revanche se nourrir de ces évaluations pour proposer des leviers de maîtrise de la dépense ;
- la mise en œuvre de la future conférence des finances locales au sein du Haut Conseil des territoires et les modalités pratiques d'association des collectivités territoriales à la trajectoire pluriannuelle des finances publiques et à ses évolutions, notamment en cas de mesures de correction telles que prévues par la loi organique du 17 décembre 2012 ;
- les conditions d'une plus grande transparence et d'une meilleure information du citoyen sur l'utilisation des fonds publics, en renforçant notamment les instruments de suivi de la dépense et en précisant les modalités de leur mise à disposition du public.

La démarche que vous proposerez aux termes de votre réflexion doit formaliser le partenariat et l'engagement des acteurs publics à respecter les engagements de la France. Un diagnostic partagé et un cadre de référence commun apparaissent donc comme un préalable indispensable.

Vos propositions devront être discutées avec le comité des finances locales et les associations d'élus locaux.

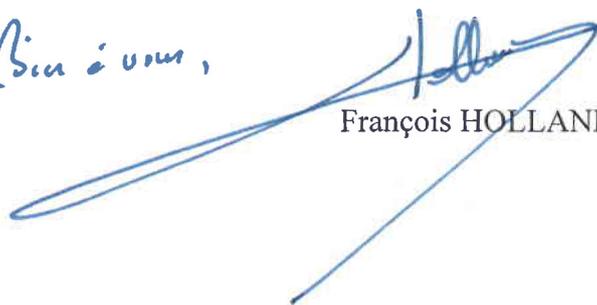
Pour l'accomplissement de votre mission, vous pourrez disposer en tant que de besoin de l'appui des services de l'Etat, notamment de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration.

Vous voudrez bien me remettre vos propositions pour le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Sur la base de ces principes, une phase de concertation approfondie avec les associations d'élus devra être engagée dans la perspective d'un pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités qui pourraient être signé au printemps 2014.

Je vous prie de croire, Messieurs les ministres, à l'expression de mes sentiments distingués.

*Bien à vous,*



François HOLLANDE

M. Martin MALVY  
Président du Conseil régional Midi-Pyrénées

M. Alain LAMBERT  
Président du Conseil général de l'Orne